

REÇU LE :
22 AOÛT 2024
SGCD FOIX

Transmis le : 21 AOÛT 2024
(Préfecture Foix)
Affiché le : 26 AOÛT 2024
(Hôtel du Département Ariège)

**DELIBERATION n°101 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour
l'Aménagement du Barrage de Montbel.**

-=-=-=-=-

**Réunion du 15 juillet 2024 réuni en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de Madame
QUILLIEN**

Présents :

Raymond BERDOU, Joëlle CHALAVOUX, DANIEL DEDIES, Jean-Michel FABRE, Jean-Paul FERRE,
Nicole QUILLIEN

Absents excusés :

Pascal BOUREAU, Alain GINIES, Loïc GOJARD, Gilbert HEBRARD, Jessica MIQUEL, Jean-Michel
SOLER, Christine TEQUI, Alain TOMEIO

Objet : COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve le compte de gestion du budget principal 2023 arrêté à 546 424,17 € qui est conforme au résultat du Compte Administratif 2023.

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



Nicole QUILLIEN